

Messages clés de l'Examen National Volontaire 2021 de la République du Tchad

Après avoir présenté en 2019 sa première revue sur les ODD au FPHN sur le développement durable, le Tchad renoue en 2021 avec cet exercice.

En effet, l'Agenda 2030 constitue pour le Tchad une opportunité pour les politiques publiques du développement durable et inclusif.

En s'engageant pour le deuxième ENV, les Hautes autorités du pays ont démontré leur volonté de réaliser avec toutes les parties prenantes les 16 ODD contextualisés pour respecter le principe de « ne laisser personne de côté » afin de bâtir un monde juste et une paix durable.

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD montre que les résultats atteints restent mitigés, du fait que le Tchad fait face à de multiples défis malgré les efforts déployés dans les domaines économique, social et sécuritaire.

En outre, la crise économique liée à la baisse du prix du pétrole brut, à l'instabilité politique et à la pandémie de COVID-19 ont influencé par leurs effets négatifs sur l'ensemble de l'économie, les efforts du gouvernement, et par conséquent exposé une grande partie de la population à la pauvreté et à la vulnérabilité.

L'ENV 2021 a été préparé selon une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre des ODD. Il a été bâti sur le rapport de suivi conjoint des agendas africain et mondial du développement durable élaboré par le Tchad en 2020.

Le présent ENV permet d'approfondir la réflexion sur les défis de développement durable, d'analyser les progrès et surtout d'identifier les opportunités et actions d'accélération des ODD au Tchad.

Malgré la conjoncture économique liée à la baisse des ressources de l'Etat et à la lutte contre l'extrémisme violent, le Tchad a fait des progrès dans la mise en œuvre des ODD. Le taux de pauvreté est passé de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2019 ; le taux d'accès à l'eau potable est passé de 56,1% en 2014 à 61,8% en 2019 ; la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 24,3% en 2015 à 34,5% en 2019 ; l'amélioration du taux de maintien des filles à l'école et l'amélioration du taux d'alphabétisation des adultes qui est passé de 28,8% à 41,5% entre 2011 et 2019.

Cependant, on note un accès limité à l'électricité (8,4% de la population) et seulement 1,6% de la population est couvert par le socle de protection sociale. De plus, il persiste une faible conjoncture économique caractérisée par une nouvelle récession en 2020 suite à la survenue de la pandémie de COVID-19, après celle des années 2016 et 2017 liées à la chute du prix du pétrole brut.

En exécutant la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois plans nationaux de développement, le Tchad compte mettre en œuvre de manière intégrale et indivisible les ODD, pour réduire considérablement le niveau de pauvreté et d'inégalités, et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles.

Le plan d'action de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2018-2021) devrait permettre de renforcer les capacités opérationnelles des services en charge de la planification et de la statistique pour améliorer la fréquence de collecte et de diffusion de données.

L'approche inclusive intégrant toutes les parties prenantes, les partenaires techniques et financiers et surtout l'implication du parlement et de l'institution supérieure de contrôle public dans le processus de revue des ODD est un acquis qu'il convient de capitaliser. Il en est de même pour le suivi conjoint des agendas 2063 et 2030 initié par le Tchad en 2020.

Il faut signaler qu'en raison de la COVID - 19, les partages d'expériences et les échanges virtuels privilégiés entre pays et les institutions multilatérales pendant la préparation de l'Examen National Volontaire se sont révélés efficaces.

En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, les défis ci - après sont à relever : (i) la production régulière des données statistiques de qualité ; (ii) la meilleure intégration de l'agenda 2030 dans les politiques et stratégies de développement ; (iii) la mobilisation des ressources financières ; (iv) l'évaluation systématique des projets et programmes ; et (v) le faible renforcement des capacités des parties prenantes.